



UMR
DE DROIT
COMPARE
DE PARIS

UNIVERSITE PARIS 1 - CNRS
UMR 8103



PROPICE

« De la bio-banque au musée - Le bien commun en question »

Séminaire organisé par

Florence Bellivier (Professeur, Paris 10)

Françoise Benhamou (Professeur, Paris 13)

Marie Cornu (Directrice de recherches, CNRS)

Christine Noiville (Directrice de recherches, CNRS)

Le 25 mai 2012, 9h30-17h45

Centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris

Comment dessiner la ligne de partage entre biens privés, communs et publics ? Quel impact ont les régimes propriétaires sur le double terrain du tangible et de l'intangible dans la logique d'accès aux ressources ? Afin d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations qui emportent des conséquences majeures pour la circulation, l'appropriation des biens culturels et de la connaissance scientifique, nous nous proposons d'ouvrir un dialogue inédit entre les acteurs des deux champs, celui des bio-banques (collections d'échantillons biologiques humains et de données associées) et celui des musées.

Certes, les champs sont résolument différents par les objets et les enjeux de l'activité de collection et de conservation, d'une part, et par l'intensité et les modalités de la réglementation d'autre part. Ils n'en présentent pas moins de larges zones de recoupement qui rendent une réflexion conjointe pertinente. Tout d'abord, historiquement, les premières collections d'éléments vivants (plantes, animaux, morceaux de corps humain) étaient pratiquées dans un esprit résolument muséal. Les cabinets de curiosité sont ainsi l'emblème de ce croisement entre l'art et la science dans leur confrontation avec la figure du collectionneur. Ensuite, dans la période contemporaine, les points de convergence apparaissent tout aussi nettement puisque pour les musées comme les biobanques se nouent les mêmes tensions entre logique d'appropriation privative et de mise en commun, de facilitation ou au contraire d'obstacle à l'accès, de constitution d'une richesse autour non seulement de la donnée tangible (l'objet d'art, l'échantillon biologique) mais aussi de l'information immatérielle qu'elle contient. Le musée comme la biobanque sont ainsi des instruments de recherche et d'accès au savoir. La convergence des deux domaines devient carrément aveuglante lorsqu'on s'intéresse aux institutions muséales qui portent sur le vivant (par exemple les Muséum d'histoire naturelle).

Nous nous demanderons alors quelles sont les pratiques de mise en commun ou, au contraire, d'exclusion et de privatisation des ressources, à la fois tangibles et intangibles, dans ces deux champs que l'expérience commune pense très éloignées mais qui sont en réalité très liés, tant d'un point de vue historique que conceptuel et pratique. Les croisements porteront sur les objets : les œuvres et les échantillons, les données sur les œuvres et sur les échantillons, mais le dialogue sera aussi celui des disciplines (droit/économie principalement).

9h30-10h

Accueil des participants

10h-10h45

Introduction par les organisatrices. Présentation des objectifs de l'ANR PROPICE. Problématiques et enjeux. Convergences et divergences entre les deux champs (biobanques et musées).

Rapport général autour de la notion de bien commun

Depuis l'article inaugural de M. Heller sur la tragédie des anti-communs, la notion de biens communs et son équivalent économique, les *commons*, se sont installés dans le discours relatifs à la propriété intellectuelle. Mais comment cette notion modifie-t-elle le régime des droits intellectuels ? Peut-elle y résider en cohabitation avec les droits exclusifs ou est-elle réduite à jouer, de l'extérieur de la propriété intellectuelle, un rôle perturbateur ? La propriété intellectuelle est-elle réellement vouée à être qualifiée d'anti-communs ou peut-elle accueillir de nouvelles formes de rapports aux créations, aux inventions qui participent à l'idée de biens communs ?

- Séverine Dusollier, Professeur, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur

10h45-12h45 Mise en place de communs dans les deux champs des biobanques et des musées

La question sera notamment abordée sous l'angle de l'identification des biens matériels et immatériels en jeu. Publics / communs / privés, quelles frontières ? Quels changements récents ? Qualification a priori vs. qualification a posteriori. Exploration des obstacles à la circulation des ressources.

Le vivant

- Christine Frison, chercheuse au Centre de philosophie du droit, Université catholique de Louvain
- Fay Betsou, directrice de IBBL (Integrated Biobank of Luxembourg)
- Karine Santoul, directrice juridique, AFM
- Anne-Laure Morin, docteur en droit, avocat au Barreau de Paris, ALM-avocats

Les musées

- François Mairesse, Professeur, Université Paris 3

12h45-13h Déjeuner

14h-15h30 La circulation des tangibles

Œuvres et échantillons circulent-ils aisément ? Statut des matériels d'études. Peut-on repérer des modes de gestion partagée ? Quels en sont les contours et les modèles ? Des formes de propriété commune ? La copropriété facilite-t-elle l'accès ?

- Michel Guiraud, Directeur des collections, Museum d'histoire naturelle, Paris
- Fay Betsou

15h45-17h15 La circulation des intangibles

Quel rôle pour la propriété intellectuelle dans la logique de bien commun ? Complètement disparue, ou remodelée, etc. ? Quels autres modes de régulation, notamment du côté du droit de la concurrence ou du droit public ? Quel statut pour les bases de données ? Pour la circulation des informations scientifiques ? La politique des biobanques populationnelles en matière de propriété intellectuelle

- Valérie Laure Benabou, Professeur de droit, Directrice du laboratoire DANTE (EA 4498), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Tonnssira Sanou, Chercheuse et doctorante au Centre de recherche information, droit et société, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur
- Etienne Vergès, Professeur de droit, Université Pierre-Mendes-France Grenoble 2

17h15-17h45 Conclusion

- Judith Rochfeld, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

Accès



Bus Ligne 69, 76 et 96 / Métro Ligne 1

Arrêt et Station « Saint Paul »